

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	14.02.2023	D820	7.5	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>				

## D E C I S I O N

par délégation du  
Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>INVESTISSEMENTS 2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L.) ET FONDS VERT CREATION D'UN POLE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE TIERS-LIEUX SOLIDAIRE ET CULTUREL</b>
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	14 FEVRIER 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	14 FEVRIER 2023

Depuis avril 2022, Flers Agglo est propriétaire de locaux industriels, de l'entreprise Thermocoax, d'architecture « patrimoine de la reconstruction », situés à Saint Georges des Groseillers aux portes du centre-ville de Flers.

L'acquisition de ces locaux constitue, pour Flers Agglo, une opportunité pour rendre visibles en un même lieu les initiatives du territoire en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et pour créer un pôle ressources en la matière. L'objectif est donc de créer un espace vivant et dynamique, vecteur d'initiatives et d'attractivité du territoire.

Flers Agglo souhaite faire des travaux importants, à savoir :

- Reprise clos couvert et vrd : travail sur le bâti : valorisation des bétons, réfection étanchéité, ravalement des façades conservées...
- Restructuration et aménagement intérieur :
  - Restructuration bureaux, espaces partagés et locaux techniques (arts, musiques, boutique, restaurant, ...)
  - Réfection monte-charge,
  - Isolation acoustique thermique et performance énergétique : photovoltaïque, éclairage led, ...

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement (D.S.I.L.) et fonds vert selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Création d'un pôle Economie Social et Solidaire - Tiers lieux solidaire et culturel	1 644 800,00 €	1 973 760,00 €
<b>Plan de financement</b>		
Etat - DSIL	10,9%	179 220,00 €
Etat - Fonds vert	13,5%	220 780,00 €
Union Européenne Feder Friches	20%	330 000,00 €
Région CAT FRADT	25,4%	417 500,00 €
Département	3%	50 000,00 €
Autofinancement		776 260,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 973 760,00 €</b>

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** le fonds vert au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux ci-dessus.
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230214-D820-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023  
Publication : 14/02/2023

Yves GOASDOUE